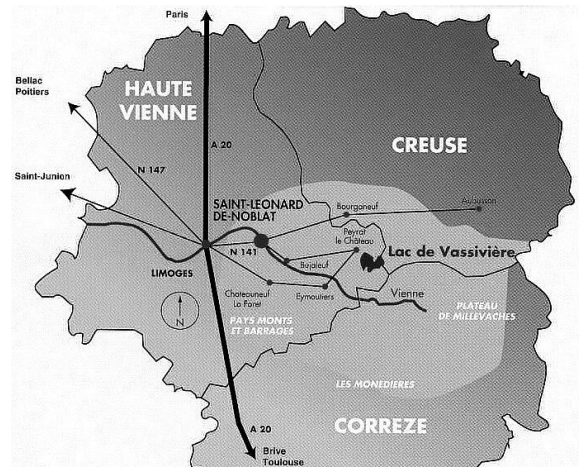


CONTACTS :

Mme BRUN
Assistante Sociale

Mme MESRINE,
Mme FOURNIER-NICOT,
Mme PERY,
M. DAUGE,
Mme COUDERT
Cadres de santé
des services d'hébergement

Tél. : 05.55.56.43.00



Services d'hébergement



E.H.P.A.D.

Etablissement d'Hébergement
Pour
Personnes Âgées Dépendantes



U.S.L.D.

Unité de Soins de Longue Durée

Document d'information

Le tarif

Une admission en E.H.P.A.D. et U.S.L.D. est considérée comme un hébergement. Par conséquent, des frais de séjour restent à la charge du résident. Les frais de séjour se décomposent en 3 forfaits journaliers qui sont :

- ✚ le forfait hébergement,
- ✚ le forfait dépendance,
- ✚ le forfait soins.

Les factures de frais de séjour sont établies mensuellement à terme échu et adressées aux résidents, au tuteur ou à un membre de leur famille.

❶ LES FRAIS A LA CHARGE DU RESIDENT (suivant les **TARIFS 2017**)

✚ le tarif hébergement :

- EHPAD Site St Léonard ⇒ 49.01 €uros par jour,
- EHPAD Site Bujaleuf ⇒ 58.29 €uros par jour,
- USLD ⇒ 47.82 €uros par jour.

✚ le tarif dépendance, fixé en fonction du degré d'autonomie (celui-ci est évalué à l'aide de la grille AGGIR qui détermine le G.I.R. « Groupe-Iso-Ressources »).

➤ EHPAD

- √ personnes classées GIR 1 et 2 : 22.25 €uros par jour,
- √ personnes classées GIR 3 et 4 : 14.12 €uros par jour,
- √ personnes classées GIR 5 et 6 : 6.00 €uros par jour.

➤ USLD

- √ personnes classées GIR 1 et 2 : 24.41 €uros par jour,
- √ personnes classées GIR 3 et 4 : 15.49 €uros par jour,
- √ personnes classées GIR 5 et 6 : 6.57 €uros par jour.

✚ Pour les GIR compris entre 1 et 4, un dossier d'A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie) doit être constitué et déposé auprès du Conseil Général du lieu de résidence habituel de la personne.

Ainsi, après déduction de la part A.P.A., seul un tarif minimum (appelé « ticket modérateur ») de 6.00 € pour l'EHPAD et de 6.57 € pour l'USLD par jour reste à charge du résident.

❷ Le tarif journalier correspondant au forfait soins est facturé directement à votre caisse d'assurance maladie.

Les possibilités d'aides financières

Pour vous aider à supporter les frais d'hébergement, vous pouvez demander l'allocation logement ou encore l'aide sociale à l'hébergement.

☑ L'allocation logement :

Seuls les revenus du pensionnaire sont pris en compte pour l'attribution de cette allocation dont le montant est déterminé par la caisse de prise en charge (CAF ou MSA du lieu de résidence habituel).

☑ L'aide sociale à l'hébergement :

Cette aide peut être attribuée en dernier recours lorsque le résident n'est plus en mesure de régler ses frais de séjour.

Attention !

- ❖ Cette aide est récupérable sur succession.
- ❖ Un recours peut s'effectuer dans les situations suivantes :
 - ✚ contre le domaine pour les donations inférieures ou égales à 10 ans,
 - ✚ contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune,
 - ✚ contre le légataire.
- ❖ L'obligation alimentaire s'effectue envers les enfants voire les petits-enfants.

Liste des documents à fournir dès l'admission

Allocation logement	A.P.A. (si le dossier n'a pas déjà été constitué au domicile ou dans une autre structure)	Aide sociale à l'hébergement
- livret de famille ou extrait d'acte de naissance - dernier avis d'imposition ou de non imposition - dernières attestations annuelles des caisses de retraite pour les revenus perçus l'année précédente	- dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties - dernier relevé du compte courant	- coordonnées (adresse et téléphone) des obligés alimentaires : enfants, petits-enfants - noms et montants des retraites mensuelles perçues au jour de la demande
- relevé d'identité bancaire ou postale		
- cartes d'assuré social (carte vitale) et de mutuelle pour le bureau des entrées		



Bâtiment Jalouneix Bertroff

❏ EHPAD

↪ 60 chambres individuelles

↪ wc, lavabo et douche
dans chaque chambre



Bâtiment principal

❏ 1^{er} étage : USLD

↪ 6 chambres individuelles

↪ 12 chambres doubles



❏ 2^{ème} étage : EHPAD

↪ 14 chambres individuelles

↪ 13 chambres doubles



VOTRE CHAMBRE :

Elle est équipée d'un lit médicalisé, d'une table de nuit, de placards intégrés, fauteuils et vous pouvez y apporter du petit mobilier (commodes, tables basses, T.V., ...), des objets décoratifs et des effets personnels.

Accueil et présentation de l'établissement

Les services E.H.P.A.D. et U.S.L.D. accueillent des personnes âgées semi-valides et dépendantes. La capacité d'accueil est de :

- 173 lits EHPAD,
- 30 lits USLD.

Les services sont répartis sur 2 sites :

▪ Site St Léonard de Noblat

- ✚ Le bâtiment principal Dr René BARRIERE
- ✚ Les 2 bâtiments annexes :
 - *L'Automne*
 - *Lamazière*

▪ Site Bujaleuf

- ✚ Le bâtiment " Jalouneix-Bertroff"
- Accueille spécifiquement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et déambulant.

Service	Médecin	Cadre de Santé
U.S.L.D (1 ^{er} étage) Bâtiment René BARRIERE	Dr LASSALLE Dr MATONNAT-DAUGE Dr JUMEAU	Mme FOURNIER- NICOT
E.H.P.A.D. (2 ^{ème} étage) Bâtiment René BARRIERE	Dr LASSALLE Dr MATONNAT-DAUGE Dr JUMEAU	Mme MESRINE
E.H.P.A.D. Bâtiment « Lamazière » E.H.P.A.D. Bâtiment « L'Automne »	Dr MIGLIORINI (Médecin coordonnateur EHPAD)	Mme PERY
E.H.P.A.D. Bujaleuf Jalouneix-Bertroff	Dr MIGLIORINI Dr CALTABELLOTTA	M. DAUGE Mme COUDERT

Le personnel

Différentes catégories professionnelles sont à votre service et participent à votre prise en charge :

- + **Administration** : le bureau des entrées s'occupe de vos démarches d'admission et de la facturation de vos frais de séjour.
- + **Soins** :
 - cadre de santé pour toutes les questions d'organisation et de fonctionnement du service,
 - équipe soignante composée d'infirmières, d'aide-soignantes, d'aide-médico-psychologiques et d'agents de service hospitaliers,
 - psychologues,
 - ergothérapeute pour vous permettre de développer votre autonomie dans les actes de la vie quotidienne, conformément à vos besoins et désirs,
 - kinésithérapeute pour favoriser votre rééducation.
- + **Médical** : 1 médecin en charge de votre suivi médical, est présent dans chaque service.
- + **Social** : 1 assistante sociale vous informe et vous accompagne dans vos démarches administratives, au moment de votre entrée et, si besoin, au cours de votre séjour.

Vie quotidienne - Services proposés

ANIMATION : une équipe d'animateurs vous propose un programme varié d'activités quotidiennes. Différents spectacles et sorties sont organisés tout au long de l'année.

COIFFURE : vous pouvez faire appel, à vos frais, à un coiffeur de votre choix.

PEDICURE : il se déplace, à vos frais, sur rendez-vous.

LINGE : votre linge personnel doit être identifié pour faciliter son traitement par le service lingerie de l'hôpital. Prévoyez assez de linge de rechange et des vêtements adaptés à toutes les saisons.

REPAS : le repas est préparé par le service cuisine de l'hôpital avec le conseil d'une diététicienne.

T.V/TELEPHONE : vous pouvez bénéficier d'une ligne téléphonique personnelle dans votre chambre. Si vous ne possédez pas de télévision, vous avez la possibilité de louer un poste à l'hôpital (2,87 €/jour : tarif 2017).



Bâtiment Lamazière E.H.P.A.D.

- ❏ 20 chambres simples
- ❏ 9 chambres doubles
- ❏ wc et douche dans chaque chambre
- ❏ salle à manger



Bâtiment L'Automne E.H.P.A.D.

- ❏ 35 chambres simples avec douches
- ❏ wc et lavabo dans chaque chambre
- ❏ salle à manger et salon

